

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2023 à 19h00.

## ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
  - 2.1 prévisions budgétaires 2024 - Fonds d'administration
  - 2.2 programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC

- durée maximale : 30 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.



Isabelle Vézina,  
Greffière